

Vous venez de vous installer, bienvenue à la CAVP!

Webinaire d'information 21 décembre 2022



Au sommaire

- 1. Connaissez-vous votre Caisse de retraite?
- 2. Comment construirez-vous votre retraite?
- 3. Quelles sont vos prochaines échéances et démarches?
- 4. Comment rester en lien avec la CAVP?



1

LA CAVP, VOTRE CAISSE DE RETRAITE



UNE CAISSE PROFESSIONNELLE ET AUTONOME



99

La CAVP est la Caisse de retraite obligatoire de tous les pharmaciens libéraux, officinaux et biologistes.

GG

- Créée en 1948 au sein de l'Organisation autonome d'assurance vieillesse des professions libérales.
- Administrée par 20 pharmaciens élus par tous les pharmaciens.

Placée sous le contrôle et la tutelle de l'État.





Ancrage professionnel



Mandat électif



Légitimité + Responsabilité

20 ADMINISTRATEURS **PROCHES DE VOUS**



14 administrateurs

Représentant les cotisants officinaux et volontaires 2 par région















































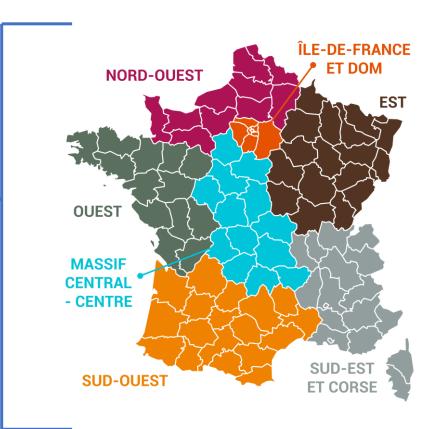




2 retraités allocataires

2 biologistes

2 administrateurs élus par le CNOP





UN MODÈLE DE RETRAITE REPOSANT SUR 2 PILIERS; SINGULARITÉ FRANCAISE



99

Les pharmaciens libéraux sont les seuls en France à détenir un régime de retraite obligatoire conjuguant répartition et capitalisation collective depuis 1962.





2

CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE



DES COTISATIONS DANS PLUSIEURS RÉGIMES



1

RÉGIME VIEILLESSE DE BASE

Cotisation proportionnelle au revenu, sur 2 tranches

2

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE RÉPARTITION

Cotisation forfaitaire unique

RÉGIME COMPLÉMENTAIRE CAPITALISATION

Cotisation forfaitaire déterminée selon le revenu

3

RÉGIME DES PRESTATIONS
COMPLÉMENTAIRES
DE VIEILLESSE (BIOLOGISTES)

Cotisation forfaitaire + cotisation proportionnelle financées en partie par l'Assurance maladie



ASSOCIÉS DE SEL : en minorant votre revenu d'exercice, vous minorerez votre future retraite.





DES COTISATIONS OBLIGATOIRES ET INTÉGRALEMENT DÉDUCTIBLES



- Déduction sociale intégrale (hors CSG et CRDS) des cotisations et des rachats.
- Déduction fiscale intégrale des cotisations et des rachats.



3

VOS PROCHAINES ÉCHÉANCES & DÉMARCHES

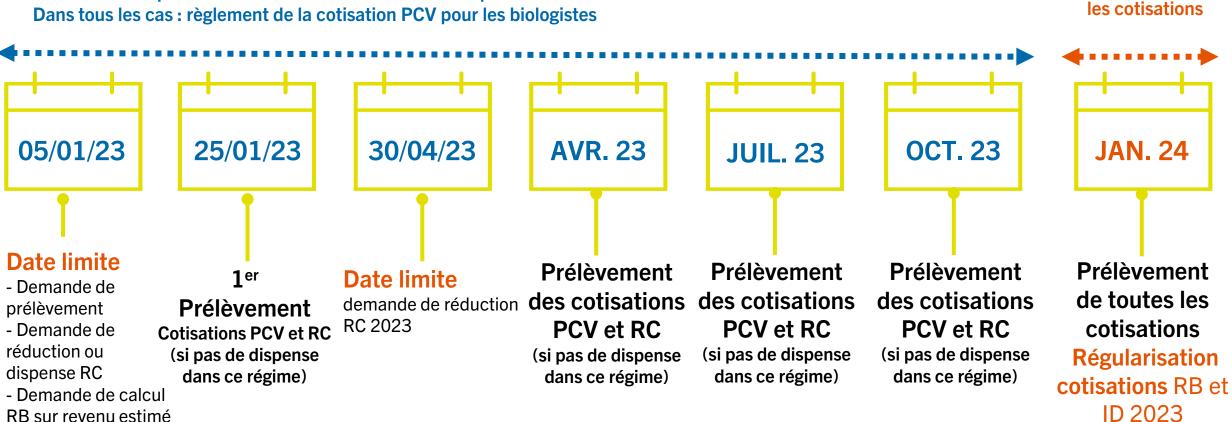


AU CALENDRIER



Prélèvement de toutes

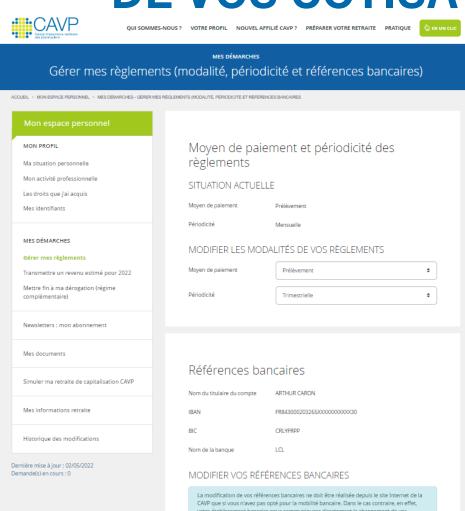
Exonération d'office : cotisations retraite de base (RB) et invalidité-décès (ID) Sur demande : dispense ou réduction de la cotisation complémentaire (RC) Dans tous les cas : règlement de la cotisation PCV pour les biologistes



en juillet 2024

METTRE EN PLACE LE PRÉLÈVEMENT DE VOS COTISATIONS JUSQU'AU 05/01/2023







Le paiement dématérialisé des cotisations est une obligation légale : nous vous adresserons un mail pour vous informer que votre échéancier de paiement est déposé sur votre compte personnel.

VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.



PAYER PAR CHÈQUE APRÈS LE 05/01/2023





QUI SOMMES-NOUS? VOTRE PROFIL NOUVEL AFFILIÉ CAVP? PRÉPARER VOTRE RETRAITE PRATIQUE





ACCUEIL > MON ESPACE PERSONNEL > MON PROFIL - MES DOCUMENTS

MON PROFIL

Ma situation personnelle

Mon activité professionnelle

Les droits que j'ai acquis

Mes identifiants

MES DÉMARCHES

Gérer mes règlements

Transmettre un revenu estimé pour 2022

Mettre fin à ma dérogation (régime complémentaire)

Newsletters: mon abonnement

Mes documents

Mes documents

Extrait de compte

- Extrait de compte 2021
- Extrait de compte 2020

Fiche de capitalisation

- Fiche de capitalisation octobre 2021
- Fiche de capitalisation octobre 2020

Appel de cotisation

- Appel de cotisation janvier 2022
- Appel de cotisation octobre 2021
- · Appel de cotisation juillet 2021
- · Appel de cotisation janvier 2021
- · Appel de cotisation octobre 2020
- · Appel de cotisation juillet 2020
- · Appel de cotisation janvier 2020
- · Appel de cotisation juillet 2019



Si vous avez dépassé l'échéance du 5 janvier pour autoriser le prélèvement de vos cotisations, vous devrez exceptionnellement les payer par chèque : nous vous adresserons un mail pour vous informer que votre appel de paiement est déposé sur votre compte personnel.

VOUS NE RECEVREZ AUCUN DOCUMENT PAR VOIE POSTALE.



COMBIEN DEVEZ-VOUS PAYER?



2023 Année 2024*

VOUS DEMANDEZ UNE DISPENSE RC

0€

VOUS DEMANDEZ UNE RÉDUCTION (75 %) RC

2 285,50 €

3 444,50 €

VOUS VERSEZ VOTRE COTISATION COMPLÉMENTAIRE ENTIÈREMENT

9 142,00 €

10 301,00 €

R 2023 > 43 992 €?

+ régularisation
RID + RVB 2023
en juillet 2024

Si R = 80 000 €

+/- 4 000 €

* Montants 2024 non connus à ce jour, montants 2023 communiqués à titre indicatif.

Hypothèses : taux de cotisations 2023, vous ne cotisez pas sur un revenu estimé pour le régime de base.





QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉ?

99

La CAVP est une Caisse de retraite confraternelle : contactez-nous le plus tôt possible pour trouver des solutions !





Prendre rendez-vous pour faire un point de situation à Paris, au téléphone ou en visio-conférence.



Demander un plan de paiement.



Demander une remise de majoration de retard.



Demander un secours à la Commission des activités sociales.

Au téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à17h.



RESTONS CONNECTÉS



SUR WWW.CAVP.FR...





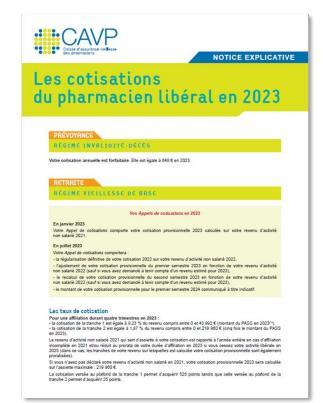
- Des actualités
- Les éditoriaux du Président
- Des dossiers spéciaux
- Un dossier d'actualité sur la réforme des retraites
- > Les publications de la CAVP
- > Et des contenus mis à jour régulièrement



...TOUTE LA DOCUMENTATION







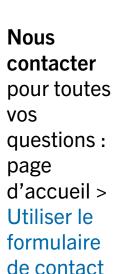




...DES WEBSERVICES ACCESSIBLES H24









Mettre en
place le
prélèvement
de vos
cotisations et
changer vos
références
bancaires :
espace
personnel >
Gérer mes
règlements



Mettre à jour votre situation personnelle ou professionnelle : espace personnel > Ma situation personnelle et Mon activité professionnelle



Consulter et télécharger vos documents CAVP: espace personnel > Mes documents



Demander des
réductions de
cotisation:
espace
personnel >
Demande de
réduction de ma
cotisation (RC)
jusqu'au 30 avril;
ensuite via le
formulaire de
contact



Demander
de cotiser
sur un
revenu
estimé:
espace
personnel >
Transmettre
un revenu
estimé pour
2022



Réaliser une
estimation de
votre pension
de retraite:
espace
personnel >
Simuler ma
retraite de
capitalisation
CAVP



Prendre
rendez-vous
avec nos
conseillers
retraite:
page
d'accueil >
Prendre RDV
en ligne avec
un conseiller



Si vous ne pouvez visualiser correctement ce courriel, ouvrez-le dans votre navigateur.

Le Fil d'actu de votre retraite

raite



Vos informations CAVP

QUELLE RETRAITE DEMAIN?



Dans le contexte de la campagne présidentielle, et alors que la question des retraites reste entière, les décideurs politiques devront trouver des solutions pour en assurer durablement le financement.

Nous nous sommes associés aux médecins, aux dentistes et aux sages-femmes pour partager l'expérience réussie de notre modèle de gestion professionnelle et autonome qui fait ses preuves depuis près de 70 ans.

Ensemble, nous proposons des options concrètes pour un système de retraite adapté, juste et viable :

- garantir à tous les Français une retraite de base équitable et solidaire.
- compléter cette retraite par des régimes professionnels adaptés à la diversité des situations et des modes d'exercice,
- laisser aux Français la liberté de prendre leur retraite à partir de 62 ans.

Avec nos partenaires, nous communiquerons ce projet auprès des équipes de campagne et des médias.

Pour ce qui nous concerne spécifiquement, pharmaciens libéraux, nous portons la responsabilité de faire connaître notre modèle singulier qui conjugue répartition et capitalisation collective : une solution innovante et éprouvée depuis 60 ans, qui nous permet de solvabiliser sur le long terme nos régimes dans un cadre démographique contraint (numerus clausus).

Notre modèle constitue de surcroît une source de richesse pour l'économie en ce qu'il finance directement les PME-ETI nationales à hauteur de 800 millions d'euros.

Pourquoi la France se prive-t-elle de recourir à la capitalisation collective pour garantir l'avenir des retraites de ses concitoyens ? Les principaux pays d'Europe du Nord ont compris son intérêt, puisque leurs systèmes intègrent depuis longtemps des régimes de capitalisation collective professionnels et solidaires. N'est-il pas temps d'ouvrir la voie ?

En plein accord avec nos confrères élus de Caisses de retraite de professions libérales de santé, nous diffuserons largement notre contribution et ferons valoir les vertus de notre modèle de retraite auprès des décideurs politiques.

Je vous invite à consulter les documents :

- « Quelle retraite demain ? Les orientations et les options concrètes proposées par les élus de trois Caisses de retraite de professions libérales de santé ».
- « Quelle retraite demain ? La contribution des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective, une solution qui fait ses preuves depuis 60 ans ».

J'aurai l'occasion de vous en entretenir de vive voix à l'occasion de webinaires que nous organiserons prochainement.

Bien confraternellement.











 Les principales informations relayées au fil de l'eau dans « Le fil d'actu de votre retraite »





VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX



Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens @LaCAVP · 26 avr. ...

Aux Pays-Bas, ce principe est acté pour tout le monde depuis 1957. #ReformeRetraite @stefandevries



lesechos.fr

Retraites : la solution néerlandaise

En France, les candidats à la présidence de la République se focalisent sur l'âge de la retraite. Aux Pays-Bas, un système mixte d'assurance-...

Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens
132 abonnés
2 mois • ⑤

[#actu] Réforme des #retaites, la contribution spécifique des pharmaciens libéraux : conjuguer répartition et capitalisation collective.

À consulter ici 🎓 https://bit.ly/3vP86SA

...voir plus

QUELLE RETRAITE POUR DEMAIN?



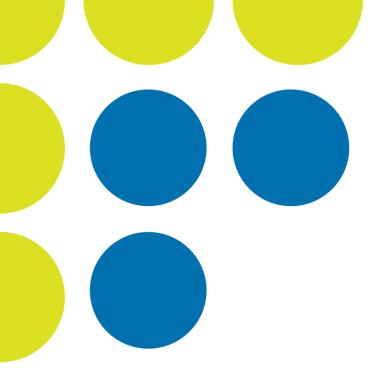






Abonnez-vous et rejoignez la communauté CAVP!





DES QUESTIONS?

